



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 21 août 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Messieurs les conseillers Jonathan Thibault et Daniel Kaeser ont motivé leur absence.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Raymond Landriault, décédé le 9 juillet à l'âge de 78 ans;
- madame Cécile Auger, décédée le 27 juillet à l'âge de 84 ans;
- madame Marie-Claude Bergeron, décédée le 2 août à l'âge de 35 ans;
- madame Danièle Pouplier, décédée le 3 août à l'âge de 64 ans;
- monsieur Nang Phomsena, décédé le 5 août à l'âge de 94 ans;
- madame Thérèse Thibault (née Lavigne), décédée le 8 août à l'âge de 86 ans;
- madame Alice Coutu St-Amour, décédée le 11 août dernier à l'âge de 71 ans.

Madame la conseillère Karine Laramée quitte la salle des délibérations quelques minutes.

RÉSOLUTION 2018-08-475
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Karine Laramée qui s'est absentée.

Madame la conseillère Karine Laramée reprend son siège et participe à nouveau aux délibérations du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2018-08-476 AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 118-122, CARRÉ ANDRÉ-OUELLET – ZONE R-2 517 – DOSSIER 1806-DM-344

Madame la conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment multifamilial situé aux 118-122, carré André-Ouellet sur le lot 6 032 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 517.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'établir à 0,99 le rapport plancher/terrain, représentant une dérogation de 0,09 soit 10 % supérieure au rapport plancher/terrain maximum de 0,9 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-477 AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 124-128, CARRÉ ANDRÉ-OUELLET – ZONE R-2 517 – DOSSIER 1806-DM-345

Madame la conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment multifamilial situé aux 124-128, carré André-Ouellet sur le lot 6 032 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 517.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'établir à 0,95 le rapport plancher/terrain, représentant une dérogation de 0,05 soit 5,6 % supérieure au rapport plancher/terrain maximum de 0,9 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-478
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 130-134, CARRÉ ANDRÉ-OUELLET –
ZONE R-2 517 – DOSSIER 1806-DM-346**

Madame la conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment multifamilial situé aux 130-134, carré André-Ouellet sur le lot 6 032 152 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 517.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'établir à 0,94 le rapport plancher/terrain, représentant une dérogation de 0,04 soit 4,4 % supérieure au rapport plancher/terrain maximum de 0,9 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-479
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 136-140, CARRÉ ANDRÉ-OUELLET –
ZONE R-2 517 – DOSSIER 1806-DM-347**

Madame la conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment multifamilial situé aux 136-140, carré André-Ouellet sur le lot 6 032 153 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 517.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'établir à 0,94 le rapport plancher/terrain, représentant une dérogation de 0,04 soit 4,4 % supérieure au rapport plancher/terrain maximum de 0,9 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-480
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 3250A-3252, AVENUE BOURASSA – ZONE
R-3 438 – DOSSIER 1806-DM-348**

Madame la conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé aux 3250A-3252, avenue Bourassa sur le lot 2 504 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 438.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'établir pour cette propriété la configuration des cases de stationnement de façon à contraindre les usagers à déplacer un véhicule afin de pouvoir accéder à la voie de circulation, représentant une dérogation à l'article 168 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-481
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-482
RÈGLEMENT RV-1441-066 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1^{er} mai 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Règlement RV-1441-066 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la culture et la vente du cannabis.

Monsieur le conseiller François Côté fait part de sa dissidence.

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2018-08-483
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-067 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-067 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux enseignes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-484
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1446-004 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Projet de règlement RV-1446-004 modifiant le Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures en ce qui a trait aux dispositions sur les enseignes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-485
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-019 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-019 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux enseignes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-486
RÈGLEMENT RV-1646 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 10 juillet 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Règlement RV-1646 prévoyant l'établissement de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement du parc Charbonneau et autorisant un emprunt à ces fins au montant de 950 000 \$.

Adoptée

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-08-487
RÈGLEMENT RV-1444-008**

Le projet de Règlement RV-1444-008 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à l'exception d'obtenir un certificat pour certaines enseignes est déposé.

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et la conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1444-008 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à l'exception d'obtenir un certificat pour certaines enseignes.

**RÉSOLUTION 2018-08-488
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 15 juin au 26 juillet 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-489
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018 montrant un total des activités de 4 032 343,84 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-490
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 1^{er} août 2018 et révisée par le Service de la trésorerie le même jour, montrant un montant payable total de 850 328,78 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-491
LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 25 JUILLET 2018**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir en date du 25 juillet 2018 préparée par le Service de la trésorerie, indiquant notamment les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, suivant l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-492
FERMETURE DE PROJETS D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la fermeture des projets dont le financement est complété tel qu'indiqué aux listes datées du 30 juin 2018 préparées par le Service de la trésorerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-493
ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS (E.A.N.E.)**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entièrement réalisé l'objet des règlements indiqués à la liste soumise, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour certains de ces règlements des soldes non contractés du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt identifiés au tableau ci-après pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE modifier les règlements identifiés ci-après de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-après;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau ci-après;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du tableau ci-après. Les protocoles d'entente ci-après sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés ci-après.

N° du règlement	Titre	Dépense prévue au règlement	Emprunt approuvé	Nouveau montant de la dépense (financements)						Solde résiduaire à annuler (4-6)	
				Total (6 à 11)	Nouveau montant de l'emprunt	Solde disponible règlement	Appropriation		Promoteurs		Paiement comptant
							Fonds général	Subventions gouvernementales			
RV-1486	Plans et devis agrandissement bibliothèque	497 000	497 000	97 000	97 000					0	400 000
RV-1560	Bâtiment multifonctionnel pépinière municipale	178 188	178 188	258 800	177 800		81 000				388
RV-1575	Rempl. tuyauterie pompes 3 et 4 poste M.-Barbeau	50 000	50 000	50 000	50 000						0
		725 188	725 188	405 800	324 800	0	81 000	0	0	0	400 388

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau ci-haut.

DE demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés au tableau ci-haut.

DE transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-494
UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 65 464,93 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements indiqués au rapport du 30 juin 2018 préparé par le Service de la trésorerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-495
FONDS DE ROULEMENT – REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION**

ATTENDU le surplus anticipé pour l'année 2018;

ATTENDU que certaines dépenses ont été financées par le fonds de roulement plutôt que par le budget annuel d'opération;

ATTENDU les échéances d'emprunt au fonds de roulement au cours des exercices 2019 à 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser le remboursement par anticipation d'une somme de 199 472,82 \$ en 2018 représentant le solde à payer en 2019 des échéances d'emprunt au fonds de roulement des projets ouverts en 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-496
SOUMISSIONS – ACQUISITION ET ENTRETIEN DE PHOTOCOPIEURS
NEUFS 2018 – CONTRAT 2018-1642**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition et l'entretien de photocopieurs neufs 2018, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Copicom Solutions inc. 9241, rue Thimens Pierrefonds (Québec) H8Y 0A1	63 230,50 \$
Les Équipements de bureau des Laurentides inc. 2099, boulevard du Curé-Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1S7	64 180,20 \$
Xerox Canada ltée 3400, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 900 Montréal (Québec) H3Z 3G1	91 843,17 \$

ATTENDU la recommandation du Service des technologies de l'information du 4 juillet 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 3 juillet 2018.

D'accepter l'offre de Copicom Solutions inc. au montant de 63 230,50 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'acquisition et l'entretien de photocopieurs neufs 2018 – Contrat 2018-1642, réparti comme suit :

- un montant de 23 794,07 \$ toutes taxes comprises, pour l'acquisition des photocopieurs;
- un montant de 39 436,43 \$ toutes taxes comprises, pour les frais d'utilisation par copie, ajusté selon le volume réel d'utilisation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-497
BAIL – ACTIVE CANADA INC. – LOTS 2 504 624, 2 504 625 ET 2 769 590

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le projet de bail commercial avec Active Canada inc. pour la location de terrains vacants constitués des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne situés sur le boulevard de la Grande-Allée, pour la période du 15 août 2018 au 1^{er} mars 2019.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-498

MODIFICATION DE BAIL – FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTÉ-THÉRÈSE-D'AVILA (ANCIENNEMENT LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX)

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE réduire la superficie de l'espace loué par la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix de 2 984 pieds carrés au sous-sol et de 758 pieds carrés au deuxième étage à compter du 31 décembre 2018 et d'ajuster le loyer annuel en conséquence, conformément au bail reçu devant Me Michel Turgeon, notaire et dont copie est inscrite au registre foncier sous le numéro 23 349 540.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-499

SERVICE DE POMPIERS PREMIERS RÉPONDANTS – ENTENTE AVEC VILLE DE ROSEMÈRE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'entente avec la Ville de Rosemère ayant trait au service de pompiers premiers répondants pour répondre aux appels d'urgence par le Service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand sur le territoire de la Ville de Rosemère.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-500

PROJET SIGNATURE BOISBRIAND – ENTENTE SUR LA GESTION PARTICULIÈRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'entente à intervenir avec Signature Boisbriand inc. pour la gestion particulière des matières résiduelles du projet Signature Boisbriand, situé aux 1040 à 1050, rue des Francs-Bourgeois.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-501
CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS ROUSSEAU – LOCATION D'HEURES
DE GLACE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver les projets de contrat de location de 350 heures de glace au Centre d'excellence Sports Rousseau couvrant la saison 2018-2019, soit du 1^{er} septembre 2018 au 27 mars 2019, pour un montant total de 80 149,36 \$ toutes taxes comprises.

D'autoriser le chef de division administration/événements du Service des loisirs à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-502
DOSSIER TRANS-NORD – DEMANDES AU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ATTENDU que le projet d'oléoduc de Pipelines Trans-Nord inc. traverse trois grands cours d'eau, à savoir la Rivière-des-Prairies, de Montréal à Laval, la Rivière des Mille-Îles, de Laval et Boisbriand et le Lac des Deux-Montagnes, d'Oka à Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU la proximité des rivières, des stations de purification d'eau et des prises d'eau en général;

ATTENDU le bassin démographique, les milieux naturels, la faune et la flore existants dans le périmètre ciblé par l'oléoduc;

ATTENDU le principe de précaution qui doit être évoqué dans tout projet de transport des hydrocarbures à proximité des prises d'eau et de la population en général;

ATTENDU les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans ledit dossier;

En conséquence il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'évoquer le principe de précaution pour mettre en garde contre les risques que pourraient représenter l'oléoduc de Pipelines Trans-Nord inc. pour la population, les prises d'eau et les milieux naturels en cas d'incident.

DE demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de valider que Pipelines Trans-Nord inc. ait répondu aux exigences de l'Office national de l'énergie avant d'autoriser la construction et le raccordement du pipeline de la Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal.

DE demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'exiger une évaluation des impacts du camionnage en cas d'impossibilité d'utiliser le réseau de Pipeline Trans-Nord inc. pour l'approvisionnement des aéroports de Montréal et d'Ottawa.

DE transmettre la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux députés du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal, au maire de Laval, à l'Office national de l'énergie et à la MRC de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-503
PROLONGEMENT DE LA RUE MOÏSHE, TRONÇON II – LOT PROJETÉ
6 260 439 – DEMANDE D'AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la firme Les Services Exp inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire ainsi que la gestion des eaux pluviales pour une nouvelle rue sur le lot projeté 6 260 439 du cadastre du Québec.

DE prendre possession des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de gestion des eaux pluviales construites sur le lot projeté 6 260 439 lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction de la Ville.

DE s'engager à entretenir les ouvrages conformément aux pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation.

D'obtenir du promoteur Corporation Bais Halevy l'engagement de transmettre au ministère une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-504
SIGNALISATION – PASSAGES PIÉTONNIERS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL
DU FAUBOURG BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'interdire la circulation des véhicules, à l'exception des véhicules d'urgence, dans les passages pour piétons du secteur résidentiel du Faubourg Boisbriand identifiés au plan soumis.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-505
SIGNALISATION – AVENUE DES GRANDES-TOURELLES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'interdire le stationnement en tout temps du côté nord-ouest de l'avenue des Grandes-Tourelles, sur une distance d'environ 50 mètres, depuis le boulevard de la Grande-Allée jusqu'à l'entrée des véhicules.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-506
ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE – LOT 2 109 990**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'établissement d'une servitude de passage, d'installation et d'entretien d'une conduite de rejet souterraine sur le lot 2 109 990 du cadastre du Québec, propriété de la Ville, afin de permettre la délivrance d'un permis pour l'installation sceptique de la propriété sise au 7, terrasse Filion, conditionnellement à la signature d'une promesse d'établissement de servitude.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-507
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS PRIVÉS VACANTS OU CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits identifiés sur la liste du 26 juillet 2018.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-508

ANALYSE DE L'OPPORTUNITÉ DE METTRE EN COMMUN LE GUIDE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'analyse de l'opportunité de mettre en commun le guide de restauration du patrimoine bâti de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC), tel qu'adopté par la MRC suivant sa résolution 2018-07-133.

DE désigner la MRC de Thérèse-De Blainville comme organisme responsable du projet.

D'autoriser la MRC à présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation du projet.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-509

DIAGNOSTIC ET ANALYSE D'OPPORTUNITÉS DES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION ET HABITUDES COMMERCIALES DES CITOYENS DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver le projet « Diagnostic et analyse d'opportunités des habitudes commerciales des citoyens de la MRC de Thérèse-De Blainville », adopté par la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC) suivant sa résolution 2018-07-132.

DE désigner la MRC de Thérèse-De Blainville comme organisme responsable du projet.

D'autoriser la MRC à présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation du projet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-510
MISE À JOUR DU PLAN DES MILIEUX HUMIDES**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE mandater le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) pour mettre à jour le plan des milieux humides de la ville, en conformité avec la recommandation de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire du 18 juillet 2018, pour un montant forfaitaire de 32 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-511
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE reporter le sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-512
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – NOMINATIONS - COMITÉ DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE nommer mesdames Claudette Vaillancourt, Kim Valiquette, Sophie Pilon et Catherine Héroux et monsieur Jean-Pierre Thome membres du comité de la famille, des aînés et de la vie communautaire pour une période de deux ans à compter des présentes.

DE nommer mesdames Lilianne Goulet, Suzanne Labbé, Catherine Dubeau et Isabelle Du Paul membres du comité de la famille, des aînés et de la vie communautaire pour une période d'un an à compter des présentes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-513
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – NOMINATION - COMMISSION
DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE nommer madame Christine Turgeon membre de la commission de la participation citoyenne pour une période de deux ans à compter des présentes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-514
CORPORATION DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES –
DISSOLUTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE nommer monsieur Jean-François Hecq, membre du conseil municipal, représentant de la Ville au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Corporation de mise en valeur de la rivière des Mille-Îles.

D'approuver le projet de dissolution de la Corporation et le transfert de ses avoirs à l'organisme Groupe Éco-Nature.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-515
DEMANDE D'OBTENTION D'UNE VOIE CENTRALE SUR LA ROUTE 335 –
APPUI**

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a adopté le 18 avril 2018 sa Politique sur la mobilité durable intitulée « Transporter le Québec vers la modernité »;

ATTENDU que la première dimension énoncée est de travailler avec le milieu municipal pour favoriser la mise en place de services de transport durables pour les citoyens et qu'avec cette vision, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à participer dans la mise en place de stationnements incitatifs au transport collectif (autobus et covoiturage);

ATTENDU que cette politique propose de faire une meilleure gestion de l'aménagement du territoire, une responsabilité municipale, et qu'elle propose également de bâtir sur les acquis;

ATTENDU que plusieurs études ont démontré les coûts effarants associés à la congestion routière sur le plan de l'économie;

ATTENDU que les gouvernements se sont engagés à réduire les gaz à effet de serre (GES), lesquels augmentent drastiquement quand les voitures roulent au ralenti et ont un effet néfaste démontré sur la santé de toute la population, usagers ou non;

ATTENDU que tous les paliers de gouvernement doivent travailler ensemble à modifier le plus possible la pratique de l'auto solo dans une perspective de développement durable en offrant des solutions pour améliorer le temps de déplacement entre le domicile et le travail dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le Réseau de transport métropolitain (EXO) travaillent ardemment au développement d'un transport collectif efficace et efficient;

ATTENDU que des solutions simples, efficaces et peu coûteuses peuvent aider à atteindre les objectifs visés dans un délai relativement court;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'appuyer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de débiter immédiatement l'élaboration d'un plan pour installer une voie centrale réversible (de même type que la voie centrale de la rue du Parc à Montréal) sur la route 335, entre l'autoroute 640 et le rang Lepage à Sainte-Anne-des-Plaines, étant donné qu'un grand nombre de citoyens des municipalités voisines utilisent cette route.

DE transmettre la présente résolution à monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à madame Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à monsieur Mario Laframboise, député de Blainville, aux MRC Les Moulins, de Montcalm, Thérèse-De Blainville et de La Rivière-du-Nord ainsi qu'à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et au Réseau de transport métropolitain (EXO).

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-516
SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ
FERROVIAIRE – APPUI

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître sécurité ferroviaire;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire organisée par l'organisme Opération Gareautrain Canada du 23 au 29 septembre 2018.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-517
DÉMARCHE D'ACQUISITION CONJOINTE DE TERRAINS PAR LA VILLE ET ÉCO-NATURE POUR LA CONSERVATION DE MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT AUX ABORDS DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES

ATTENDU la volonté de la Ville de faire l'acquisition de plus de 130 000 m² de milieux naturels situés majoritairement dans la zone inondable 0-20 ans de la rivière des Mille-Îles;

ATTENDU que ce projet d'acquisition peut se réaliser en collaboration avec l'organisme Éco-Nature dédié à la conservation de milieux naturels d'intérêt aux abords de la rivière des Mille-Îles;

ATTENDU les démarches de l'organisme auprès du ministère Environnement et Changement climatique Canada afin d'obtenir une contribution financière et qu'une lettre d'appui de la Ville était requise dans le cadre de ces démarches;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE confirmer l'appui de la Ville de Boisbriand à la demande d'aide financière de l'organisme auprès du ministère Environnement et Changement climatique Canada.

D'approuver la lettre datée du 9 août dernier du directeur général à l'organisme confirmant l'appui de la Ville au projet de l'organisme et son intention de contribuer en fournissant des ressources financières et humaines estimées à au moins 300 000 \$, conditionnellement à l'approbation budgétaire.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-518
TOURNÉE HOCKEY D'ICI DE ROGERS MÉDIA INC.

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a été retenue parmi les communautés candidates pour la Tournée Hockey d'ici de Rogers Média Inc.;

ATTENDU que cette tournée est un festival de 25 semaines qui, pendant la saison de la Ligue nationale de hockey (LNH), s'arrête chaque semaine dans une communauté canadienne différente;

ATTENDU que le festival inclut des activités gratuites destinées à toute la famille, dont des spectacles musicaux et des séances d'autographes;

ATTENDU que l'émission d'avant-match de la LNH, avec Ron MacLean et Tara Slone, est tournée en direct sur place pendant le festival et que ce match est diffusé le dimanche soir partout au pays sur les ondes de Sportsnet;

ATTENDU que cet événement d'envergure fera une belle publicité pour la Ville de Boisbriand à travers le Canada et qu'il y aura des retombées économiques inhérentes à la tenue d'un tel événement à Boisbriand;

ATTENDU qu'aucun frais n'est exigé pour l'accueil de la tournée;

ATTENDU que la Tournée Hockey d'ici de Rogers est autosuffisante pour le matériel et que s'il y a des demandes particulières, le matériel requis à prêter par la Ville sera minime;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand pourra s'impliquer dans l'organisation de cet événement avec le comité organisateur local;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accepter la lettre d'intention préparée par Rogers Média Inc. sur la tenue les 1^{er} et 2 décembre prochains, de l'événement « Tournée Hockey d'ici de Rogers », organisé par la société et d'approuver la signature de la lettre d'intention par la mairesse madame Marlene Cordato.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile donnant suite à la présente, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-519

PROVINCIAUX DE RINGUETTE 2019 – DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION D'HEURES DE GLACE

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'utilisation gratuite d'un maximum de 76 heures de glace sur les patinoires n°1 et n°2 de l'aréna de Boisbriand par l'Association régionale de ringuette des Laurentides, du 29 au 31 mars 2019 pour la tenue des Provinciaux de ringuette 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-520
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'Association de ringuette de Boisbriand à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la vente à proximité de la patinoire n°1 et la consommation dans les gradins des patinoires n°1 et n°2 de l'aréna de Boisbriand, lors de la tenue des événements spéciaux détaillés au calendrier soumis pour la saison 2018-2019.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-521
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser Nicholas Grenier et l'équipe de balle molle « Le Vintage » à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue d'un tournoi de balle molle au parc René-Lévesque, du 28 au 30 septembre 2018.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-522
JOURNÉES DE LA CULTURE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – 2018-2022**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE verser la somme de 1 000 \$ par année à la Ville organisatrice de l'événement conjoint des Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville, « Journées de la culture », pour la période 2018-2022.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-523
ADHÉSION ET FORFAIT D'ACTIVITÉS 2018-2019 – CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion et du forfait d'activités à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, au montant de 4 291,57 \$ toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense pour les frais d'adhésion au montant de 212,70 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-110-00-494.

D'imputer la dépense pour le coût d'achat des billets de divers événements au montant de 2 954,86 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-110-00-310.

D'imputer la dépense pour le coût d'achat des commandites au montant de 1 124 \$, non taxable, au poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-524
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 100 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour l'événement de levée de fonds « Encan 2018 » prévu le 20 septembre 2018.

B) 250 \$ à la Table de concertation sur la pauvreté MRC Thérèse-De Blainville en soutien à l'organisation de la nuit des sans-abri 2018;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-525
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2018 montrant un total mensuel de 6 945 911 \$ et un total cumulatif de 37 382 932 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-526
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2018 montrant un total mensuel de 1 446 448 \$ et un total cumulatif de 38 829 380 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-527
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
ÉDIFICE À BUREAUX (GLV SERVICES FINANCIERS) – 406, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 213**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'un édifice à bureaux à être implanté au 406, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 213 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par DKA Architectes, daté du 19 juillet 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par Beaupré Associés, daté du 11 juin 2018;
- panneau des échantillons préparé par DKA Architectes, daté du 19 juillet 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-528
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
CARREFOUR AFFAIRES BOISBRIAND – 4900, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – ZONE I-2 477**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le projet Carrefour Affaires Boisbriand à être implanté sur le lot 3 771 947 du cadastre du Québec, au 4900, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-2 477 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Louis Morrisette architecte, révisé le 9 juillet 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par BMA Architecture de Paysage, révisé le 17 juillet 2018;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, révisé le 3 juillet 2018;
- simulations visuelles, reçues le 31 juillet 2017;
- panneau des échantillons de matériaux.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ pour l'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-529
 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
 RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE LES BERGES) - 192, RUE YVONNE-
 LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
 APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 251, au 192, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG, daté du 11 juillet 2018;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres, daté du 12 juillet 2018;
- perspectives du bâtiment, datées du 18 juillet 2018.

Adoptée

Monsieur le conseiller Jean-François Hecq quitte la salle des délibérations quelques minutes.

RÉSOLUTION 2018-08-530
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE PERSONNALISÉ) - 188, RUE
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3082 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 252, au 188, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG, daté du 20 juin 2018;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres, daté du 22 juin 2018;
- perspectives du bâtiment, datées du 4 juillet 2018.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Jean-François Hecq qui s'est absenté.

RÉSOLUTION 2018-08-531
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –
IMPORTS DRAGON – 2515, AVENUE DE LA RENAISSANCE – ZONE I-1 501

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3081 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement du bâtiment industriel situé au 2515, avenue de la Renaissance dans la zone I-1 501 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Éric Painchaud Architecte et associés, daté du 10 juillet 2018;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 26 juin 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par Beaupré et associés, daté du 27 juin 2018.

Cette approbation est conditionnelle :

- à ce que la quantité de haies soit augmentée de manière à être plus dense et qu'elles soient plantées à une distance maximale de 0,9 mètre (centre à centre);

- au dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ pour l'aménagement de l'espace tampon.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Jean-François Hecq qui s'est absenté.

RÉSOLUTION 2018-08-532
APPROBATION DE L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON – ÉDIFICE À BUREAUX (GLV SERVICES FINANCIERS) – 406, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 213

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'aménagement d'un espace tampon entre la zone commerciale C-2 213 et la zone résidentielle R-1 210 pour le projet de construction d'un édifice à bureaux au 406, chemin de la Grande-Côte.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Jean-François Hecq qui s'est absenté.

RÉSOLUTION 2018-08-533
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL ET D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT COMMERCIAL (DÉCATHLON) – 2525, RUE D'ANNEMASSE – ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3080, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand et à la Politique d'affichage du Faubourg Boisbriand, la demande d'approbation du concept architectural et du concept d'affichage pour le commerce Décathlon au 2525, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- simulations visuelles du bâtiment, reçues le 1^{er} août 2018;
- plan et simulation des enseignes préparés par Enseignes Dominion, datés du 27 juin 2018;
- plan préliminaire de la division des locaux, daté du 6 juillet 2018.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Jean-François Hecq qui s'est absenté.

Monsieur le conseiller Jean-François Hecq reprend son siège et participe à nouveau aux délibérations du conseil.

RÉSOLUTION 2018-08-534
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
PROJET D'ENSEIGNES SUR VITRINE – 3 AMIGOS – 2965, PROMENADE
SAINT-ANTOINE – ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3071 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes sur vitrine du restaurant 3 AMIGOS situé au 2965, promenade Saint-Antoine dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails du projet d'enseignes, préparés par Lamcom Technologies.

Cette approbation est conditionnelle à ce que la superficie des enseignes sur vitrine (intérieur et extérieur) n'excède pas 50 % de la superficie des vitrines du rez-de-chaussée du local faisant face à la promenade Saint-Antoine.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-535
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU – CENTRE CHIROPATRIQUE BOISBRIAND –
189, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE P-3 225

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3064 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne sur poteau du Centre Chiropratique Boisbriand situé au 189, chemin de la Grande-Côte dans la zone P-3 225 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails des enseignes, préparés par Enseignes Barbo le 30 octobre 2018.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le poteau existant soit de couleur noire.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-536

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAUX – BUMPER TO BUMPER / LACROIX TUNING –
800, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3068 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'ajout d'un panneau sur l'enseigne collective sur poteaux pour la compagnie Bumper to Bumper / Lacroix Tuning située au 800, boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails de l'enseigne, préparés par D2i Industries Numériques le 1^{er} février 2018.

Adoptée

RÉSOLUTION 2018-08-537

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES MURALES – BANQUE NATIONALE – 2575, RUE
D'ANNEMASSE – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3067 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour les enseignes murale de la Banque Nationale située au 2575, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails des enseignes, préparés par Enseignes Pattison le 7 mars 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-538
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – CLINIQUE DE SANTÉ RESPIRATOIRE DES
SOMMETS – 2000, COURS LE CORBUSIER, BUREAU 206 – ZONE C-6 266**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3070 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale de la Clinique de Santé Respiratoire des Sommets située au 2000, cours Le Corbusier, bureau 206 dans la zone C-6 266 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails des enseignes préparés par 1001 Visuels le 5 juillet 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-539
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR SOCLE – YVON PROULX CPA INC. – 20 845, CHEMIN DE
LA CÔTE NORD, BUREAU 104 – ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3065 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le panneau d'affichage sur l'enseigne communautaire sur socle du bureau de comptable Yvon Proulx CPA inc. situé au 20 845, chemin de la Côte Nord, bureau 104 dans la zone I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation visuelle de l'enseigne, préparés par Enseignes Barbo le 11 juin 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-540
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – ACCELLAB – 1635, BOULEVARD LIONEL-
BERTRAND – ZONE I-1 409**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3064 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale de l'entreprise AccelLab située au 1635, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation visuelle de l'enseigne, préparés par 1001 Visuels le 18 juin 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-541
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – UNITED AUTO – 4600, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 479**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018 portant le numéro R-18-CU-3066 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale de l'entreprise United Auto située au 4600, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 479 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation visuelle de l'enseigne, préparés par Zone Enseignes + Éclairage le 31 mai 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-542
MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION – DEMANDE À LA MRC
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la demande à la MRC de Thérèse-De Blainville de modification du périmètre d'urbanisation de la Ville pour les lots 2 502 554 (partie) et 2 502 559 du cadastre du Québec afin de leur redonner une affectation agricole.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-543
MANDAT AUX PROCUREURS – LOCAL NON CONFORME –
93, BOULEVARD DES ENTREPRISES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE mandater Me Alain Longval, du cabinet Dunton Rainville pour enjoindre les propriétaires de l'immeuble situé au 93, boulevard des Entreprises à se conformer au Règlement RV-1442 sur la construction en cessant l'occupation du local non conforme.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-544
ENGAGEMENT – POMPIERS PERMANENTS À TEMPS COMPLET AU
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'engager messieurs Marc-André Aubin, Stéphane Rhéaume, Michael Steingue, Maxime Bouchard et William Garneau aux postes de pompiers, permanents à temps complet au Service de sécurité incendie à compter du 10 septembre 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-545
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D'ENTENTE NO 41 - SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver le projet de lettre d'entente no 41 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4238 ayant trait à un règlement de grief, transaction et quittance.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-546
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D’ENTENTE NO 42 - SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D’approuver le projet de lettre d’entente no 42 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4238 ayant trait à l’absence sans solde autorisée d’une personne salariée.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-08-547
LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE
L’ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES
D’ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS
ORGANISMES – DÉSIGNATION D’UN RÉPONDANT**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE désigner, conformément à l’article 17 de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l’état et visant notamment à encadrer les demandes d’accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (RLRQ, c. R-26.2.01), la directrice du Service des ressources humaines et de la paie comme répondant pour la Ville en matière d’accommodement.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

La mairesse prend la parole.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l’assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS

Les élus prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2018-08-548
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 21 h 25.

Adoptée